

CANADA

Débats des Communes

COMPTE RENDU OFFICIEL

Vendredi 20 avril 1923.

La séance est ouverte à trois heures.

MUTATIONS DANS LES COMITÉS

Le très hon. sir MACKENZIE KING (premier ministre) propose M. Kennedy (Edmonton) en remplacement de M. Shaw dans la composition du comité relatif aux mines et minéraux.

M. L'ORATEUR: Il faut l'assentiment de la Chambre.

(Cette motion est adoptée.)

2^e LECTURE

De deux projets de loi d'intérêt privé adoptés par le Sénat:

Le 1^{er} (n° 113), tendant à faire droit à Jean Elizabeth Burgess;

Le 2^e (n° 114), tendant à faire droit à Thomas Wesley Scott.

ADOPTION D'UNE RESOLUTION TENDANT A MODIFIER LA LOI SUR LES EPIZOOTIES

L'hon. W. R. MOTHERWELL (ministre de l'Agriculture) propose une résolution ainsi conçue:

Il y a lieu de modifier le paragraphe premier de l'article 6 de la loi des épizooties, chapitre 75 des Statuts révisés de 1906, mis en vigueur par l'article premier du chapitre 7 des Statuts de 1922, et de décréter que les mots "deux cents dollars pour chaque tête de bétail" dans la seizième ligne dudit article, soient biffés et remplacés par les mots "cent cinquante dollars pour chaque tête de bétail"; de décréter de plus que la loi entrera en vigueur le 1^{er} jour de juillet 1923, et que le ministre pourra ordonner qu'une indemnité soit payée aux propriétaires d'animaux abattus le 1^{er} juillet 1922 ou après cette date, mais qui avaient été estimés et marqués pour l'abatage avant cette date, selon les tarifs autorisés par les statuts avant la mise en vigueur dudit chapitre 7; aussi de décréter que le ministre pourra ordonner une indemnité pour les animaux qui pourront être abattus le 1^{er} juillet 1923 ou après cette date, mais qui auront été estimés et marqués pour l'abatage du 1^{er} juillet 1922 au 31 juin 1923, inclusivement, aux taux autorisés par le chapitre 7 des Statuts de 1922.

La motion est adoptée et la Chambre se forme en comité général.

L'hon. M. MOTHERWELL: C'est la résolution ordinaire qui précède un projet de

loi comportant une dépense de deniers publics et bien qu'on l'ait discutée incidemment il y a quelques semaines, j'estime qu'il est bon de l'examiner encore en ce moment. La partie principale de la résolution propose de réduire l'indemnité pour les animaux abattus qui sont de race pure de \$200 à \$150 pour chaque animal. La raison qui nous fait agir ainsi est de nous conformer à la réduction générale des prix du bétail ordinaire ou des sujets de race. La première somme représente le prix fixé comme indemnité pendant la guerre, mais nous pensons que nous sommes revenus maintenant aux prix d'avant-guerre pour les animaux du commerce courant ou de race pure. Nous rétablissons donc les prix en usage immédiatement avant la guerre. Je dois dire que les prévisions de cette année sont basées sur cette indemnité réduite.

Voici l'effet de la fin de la résolution: L'an dernier quand nous avons fait une réduction semblable du montant de l'indemnité pour les animaux abattus, la loi devant entrer en vigueur le 1^{er} juillet, on reconnut qu'on avait causé une grande injustice aux propriétaires de ces animaux dont l'évaluation s'était faite avant cette date. Par exemple, un cultivateur que nous appellerons Jones si vous voulez, avait vu ses animaux évalués le 20 juin par l'inspecteur du Gouvernement. Il pouvait posséder une douzaine d'animaux et un accord avait eu lieu entre l'inspecteur et le propriétaire des animaux par laquelle il s'attendait à une indemnité de \$2,000 pour tout le troupeau. L'inspecteur s'en allait et le propriétaire revenait chez lui en pensant qu'il avait droit à cette somme. La nouvelle loi est entrée en vigueur le 1^{er} juillet avant qu'aucun animal de Jones soit abattu et la nouvelle indemnité fut appliquée. En conséquence, si le Gouvernement ou les inspecteurs du Gouvernement devaient tenir leur parole envers le cultivateur, l'indemnité devait avoir pour base l'évaluation consentie avant le 1^{er} juillet. Je dois dire que l'été dernier, quand j'étais à Edmonton j'ai rencontré un certain nombre de cultivateurs qui se trouvaient exactement dans cette situation: ils avaient un certificat de l'inspecteur du Gouvernement leur don-